



FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES
DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVİÇRE TÜRK DERNEKLERİ
FEDERASYONU

Newsletter

No 8

07.03.2011

Version française

LES TITRES

- Mémorial arménien à Genève
- Formulaire d'inscription pour membre individuel

Chers membres et amis de la Turquie,

Dans ce nouveau numéro de notre Newsletter, nous revenons sur le sujet du Mémorial arménien à Genève et vous informons des derniers développements y relatifs.

A ceux qui reçoivent cette Newsletter par la poste, nous demandons instamment de bien vouloir nous envoyer leurs adresses e-mail à info@fat-sr.com, ceci par souci d'économie et d'efficacité.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre bienveillante attention.

Mémorial arménien à Genève

On dit que "l'union fait la force" et ce n'est que comme cela que nous pourrions nous interposer à l'édification de ce monument.

Suite aux efforts intenses du lobby arménien, une motion "M-759" a été

déposée au Conseil Municipal de la Ville de Genève, qui l'a acceptée. Vous trouverez le texte de cette motion, ainsi que les noms des cosignataires en page No 4.

Fédération des Associations Turques de Suisse Romande
9, Rue de Crissier CP 648 - 1020 Renens / Suisse
E-mail: info@fat-sr.com; Fax: 021 566 71 83

Le Conseil Administratif, qui est composé de cinq personnes, a également approuvé ce projet. Lors d'un concours, fermé au public et qui regroupait huit à dix artistes arméniens ou pro-arméniens, le choix du jury s'est porté sur "l'œuvre de Melik Ohanyan", qui devrait être érigée sur l'Esplanade Théodore-de-Bèze.

Toute cette procédure s'est concrétisée grâce à Patrice Mugny, affilié aux Verts, Conseiller Administratif en charge de la culture et connu pour ses sympathies vis-à-vis du lobby arménien.

Ce funeste projet a été mené dans le secret le plus total, au point qu'un autre membre du Conseil Administratif, Pierre Maudet, en a été informé bien après son aboutissement par notre Fédération. Monsieur Maudet, membre du Parti Radical Libéral, nous a assurés qu'il s'opposerait à ce monument une fois qu'il serait élu en tant que Maire de Genève, dès lors qu'il prendra très probablement cette fonction en juin 2011.

Mise au courant du projet de mémorial, notre Fédération a entrepris d'importantes démarches auprès de la Ville et du Canton de Genève, ainsi que du Gouvernement Suisse (nous nous sommes entretenus à ce sujet avec Madame Calmy-Rey, Ministre des Affaires Etrangères). Nous sommes également en contact régulier avec notre Consul Général et notre Ambassade.

A ce stade, il convient de dire qu'il sera difficile de s'opposer à l'érection d'un tel monument. En effet, encore une fois, nous courons après un train qui est déjà parti. Et les autorités politiques persistent une fois de plus à agir dans la totale ignorance de l'existence de la communauté turque. Peut-on le leur reprocher, si nous-mêmes brillons par notre absence de la place publique et ne faisons entendre notre voix ?

En pages No 6 et No 9 vous trouverez les deux lettres que nous avons adressées au Maire de Genève, Madame Sandrine Salerno. Ce n'est qu'après huit mois et deux rappels que Madame Salerno a bien voulu nous octroyer un rendez-vous en date du 4 avril 2011. Ces élus qui n'ont pas le temps de nous répondre ont néanmoins assez de loisirs pour, dans le

cadre de ce projet de monument, déjeuner avec l'Ambassadeur d'Arménie, Monsieur Charles Aznavour, et d'autres représentants de la communauté arménienne.

Suite aux démarches et autres recherches que nous avons entreprises, il s'avère que le seul moyen de s'opposer à l'érection de ce monument est, pour notre communauté, de participer activement aux élections du 13 mars 2011 (Conseil Municipal) et du 17 avril 2011 (Conseil Administratif). **Comme vous le savez, les étrangers résidant depuis plus de huit ans à Genève, sont en droit de participer à ces élections.**

C'est pour cette raison, que nous avons organisé des rencontres avec les hauts responsables des partis présentant des candidats aux élections (Parti Démocrate Chrétien PDC; Les Verts; Parti Socialiste PS; Parti Libéral-Radical PLR; Union Démocratique du Centre UDC; Mouvement Citoyens Genevois MCG). Ce qui ressort de ces entrevues, par ailleurs très positives, est l'étonnement de ces dirigeants quant à "l'absence de lobbying" de la communauté turque pour tout ce qui concerne leurs préoccupations.

Suite à ces entrevues, la proposition la plus nette pour arrêter ce projet de mémorial est venue du Président du Mouvement Citoyens Genevois (MCG), Monsieur Eric Stauffer. Selon son avis, il serait possible de s'opposer à ce mémorial par le biais d'une motion que déposerait le MCG au Grand Conseil (Parlement du Canton).

Nous précisons que le Grand Conseil a légalement la possibilité de contrôler les Communes. Ceci signifie que les Communes ne peuvent faire ce que bon leur semble -comme par exemple sous l'influence de tel ou tel lobby-, et que le Grand Conseil peut s'opposer à l'un ou l'autre de leur projets.

Selon les sondages, le score du MCG, qui est déjà le 2^e parti au Grand Conseil, devrait augmenter lors de ces prochaines élections.

Dès lors, nous estimons qu'il est primordial que la communauté turque et ses amis soutiennent le MCG qui a

promis de déposer une motion pour empêcher la construction de ce monument, et nous vous invitons à voter également en faveur de ce parti et de ses candidats dans vos communes respectives.

Néanmoins, il nous est important de rappeler qu'il n'est nullement dans notre intention d'interférer avec vos choix politiques. C'est pourquoi, il vous est possible d'ajouter les candidats du MCG à la liste de votre choix. Bien entendu, il serait beaucoup plus rationnel de rajouter vos candidats favoris à la liste MCG.

D'autre part, nous vous invitons également à soutenir notre candidat au Conseil Municipal de Lancy, Monsieur Muharrem Temel (Parti Socialiste), qui est toujours très à l'écoute des préoccupations de la communauté turco-suisse.

La liberté de faire élire tel ou tel candidat est bien sûr entre vos mains. Néanmoins, il est évident que votre potentiel électoral revêt une très grande importance pour ces élections. Ce que nous suggérons, c'est de prendre en compte dans vos réflexions, au moment de déposer votre bulletin de vote, ce projet de mémorial arménien au cœur de Genève.

Nous avons constaté avec amertume la réalité suivante: Les Verts, le Parti Socialiste et le Parti Démocrate Chrétien sont favorables au projet de mémorial arménien. Nous pensons qu'il faut que vous connaissiez cette triste réalité et que vous l'ayez présente à l'esprit.

Si nous pouvons favoriser le MCG pour qu'il puisse déposer cette **motion contre le mémorial**, l'adage "l'union fait la force" aura toute sa signification; en cas de succès, cela sera une première. Ainsi, nos enfants et petits-enfants ne vivront pas l'infortune de croiser sur une des places les plus importantes de Suisse une plaquette disant "1,5 millions d'Arméniens ont été victimes d'un génocide par les Turcs". C'est l'héritage le plus précieux que nous pourrions laisser à nos enfants et nos petits-enfants, car nous pensons que c'est de notre devoir de faire en sorte que, grâce à nos efforts, ils puissent vivre en Suisse avec honneur et fierté.

Note 1:

Ci-dessous le nom des élus qui ont voté en faveur de la motion M-759 et qui se représentent à ces élections. S'ils sont sur vos listes, nous vous suggérons de les biffer :

Simon BRANDT (Radical), Roland CROT (UDC), Gérard DESHUSSES (Socialiste), Jean-Marc FROIDEVAUX (Libéral), Jean-Charles LATHION (PDC), Frédérique PERLER-ISAA (Les Verts), Nicole VALIQUER GRECUCCIO (Socialiste).

Note 2:

Si vous en avez la possibilité, nous vous prions de distribuer cette Newsletter No 8 consacrée au projet de mémorial arménien et aux élections à Genève via Facebook, Twitter, ...

Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 décembre 2007 de MM. Gérard Deshusses, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Roland Crot, Jean-Marc Froidevaux, Philippe Cottet, Simon Brandt, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz et Anne-Marie Gisler, acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2008, intitulée: «Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que des fragments importants de l'histoire arménienne sont liés à Genève;
- que, durant le premier tiers du XXe siècle, le mouvement arménophile a été extrêmement fort dans notre cité;
- que Genève est la capitale des droits de l'homme et donc aussi de la prévention des génocides;
- que le Conseil municipal a reconnu la réalité du génocide arménien;
- que l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens serait bienvenue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps:

- d'organiser un concours auprès d'une liste close d'artistes contemporains choisis sur la base de leur capacité à œuvrer dans l'espace public pour travailler sur des thématiques liées à la mémoire et à la violence collectives;
- de mettre en place une commission tripartite comprenant des représentant-e-s de la Ville, des personnes de la communauté arménienne et des experts (critiques d'art, commissaires d'exposition);
- de montrer les résultats dudit concours lors d'une exposition ouverte au public;

et, dans un deuxième temps:

- de réaliser le projet primé dans les meilleurs délais, soit, si faire se peut, avant le 24 avril 2009, avec le soutien financier des milieux intéressés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour mémoire, cette demande avait, dans un premier temps, été soumise au Conseil administratif par le biais du Service des relations extérieures. Lors de sa séance du 13 avril 2005, le Conseil administratif s'était déclaré favorable à la pose d'une statue commémorant le génocide des Arméniens, statue qui serait placée dans le cimetière des Rois. Cet

emplacement avait été refusé par les porteurs du projet qui souhaitaient trouver un emplacement dans l'espace public. La motion M-759 renouvelle cette demande.

Après avoir rencontré une nouvelle fois, en décembre 2007, les protagonistes du projet, soit M. Stefan Kristensen, Mme Anna Barseghian, présidente de l'association Utopiana, M. Vahé Gabrache, alors président de l'Union arménienne de Suisse, et M. Marc Iynedjian, une nouvelle proposition a été soumise au Conseil administratif. Lors de sa séance du 12 novembre 2008, ce dernier a décidé d'organiser un concours d'idées, sur invitation, auprès des artistes sensibles à la nature emblématique d'une édification d'œuvre artistique à la mémoire commune des genevois et des Arméniens (artistes actifs à Genève, artistes d'origine arménienne, artistes étrangers). Il a chargé le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) de l'organiser et de lui proposer la nomination d'un jury dont la composition sera préalablement concertée avec les porteurs du projet initial.

Une fois la nomination du lauréat du concours réalisée, une exposition publique des projets sera organisée dans les nouveaux locaux d'exposition des concours d'architecture de la Ville, à côté de la salle du Faubourg.

Le département de l'environnement urbain et de la sécurité sera chargé, en concertation avec le FMAC, le Service d'aménagement urbain ainsi que les porteurs du projet, de proposer des emplacements dans l'espace public susceptibles d'accueillir, de manière permanente, le projet artistique primé.

Le budget global d'un projet de cette envergure est estimé à 500 000 francs. Le FMAC prendra à sa charge les frais liés au concours correspondant à un montant d'environ 80 000 francs et à l'exposition publique pour un montant de 20 000 francs.

Le financement pour la réalisation du projet lauréat (soit environ 400 000 francs) sera assuré par les milieux intéressés, sous réserve d'une participation du fonds SECSA.

La date butoir demandée par la motion du Conseil municipal, soit le 24 avril 2009, ne pouvait de toute évidence pas être respectée, même pour le lancement du concours, dans la mesure où il fallait, d'une part, que le FMAC soit réalimenté par de nouvelles ressources financières et, d'autre part, que le cahier des charges soit élaboré en concertation avec les porteurs du projet qui doivent consulter la communauté arménienne.

A ce jour, le cahier des charges et la composition du jury sont en cours d'élaboration. Une première rencontre entre le FMAC et des représentants de la communauté arménienne a eu lieu le 8 mai 2009.

En parallèle, en concertation avec le Service d'aménagement urbain, le FMAC travaille sur la détermination de plusieurs périmètres urbains possibles, en lien avec des futurs travaux planifiés et susceptibles d'accueillir une intervention artistique.

Le lancement du concours devrait intervenir encore en 2009.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Genève, le 10 juin 2009.



FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES
DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVIÇRE TÜRK DERNEKLERİ
FEDERASYONU

Conseil administratif
Ville de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

Genève, le 18 juin 2010.

Madame, Messieurs,

Notre Fédération regroupe sous son toit les diverses associations turques de Suisse romande. Avec l'organisation TGS (Türkische Gemeinschaft Schweiz), basée à Zurich, qui est l'organe faîtière au niveau suisse des fédérations turques, et dont nous faisons partie, nous représentons la Communauté turque de Suisse, constituée de plus de 130'000 personnes, dont un tiers de Suisses d'origine turque, et constituons un élément à part entière de la société suisse.

Nous avons pris connaissance avec inquiétude de la motion M-759 intitulée "*Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens*".

Contrairement à d'autres villes cosmopolites, Genève ne connaît pas un communautarisme exacerbé. Les gens ne s'y regroupent pas en fonction de leur origine et la ville se caractérise par une réelle mixité ethnique et sociale rarement rencontrée ailleurs.

Pour préserver ce capital qui fait de Genève un véritable prototype de ce que pourrait être une vie internationale apaisée, il nous paraît essentiel que nos autorités ne se laissent pas instrumentaliser par des lobbies ethniques. Or en acceptant la motion M-759, le Conseil municipal de la Ville de Genève se prêterait clairement à une telle instrumentalisation et prendrait parti pour la cause d'un peuple contre celle d'un autre. A cet égard, il convient de rappeler que la thèse arménienne nécessite, pour être reconnue, le jugement d'un tribunal international (comme le prescrit la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948).

Il n'y a en l'espèce aucun jugement d'un tel tribunal, qui pourrait être, même de loin, comparable à celui de Nuremberg. Il n'y a pas non plus de reconnaissance de l'ONU ou d'un organisme habilité: "Les Nations Unies n'ont jamais approuvé ou appuyé un rapport qualifiant l'expérience arménienne de génocide.", déclaration faite par M. Farhan Haq, Porte-parole du Secrétariat Général de l'ONU le 5.10.2000.



Ceci est si vrai que le DFAE a, dans ses efforts de médiation entre la Turquie et l'Arménie, soutenu la création d'une commission d'historiens chargée de jeter une lumière impartiale sur les "tragiques événements de 1915". Ce sont aussi les termes utilisés à nouveau par l'ex-conseiller fédéral Pascal Couchepin dans sa chronique radiophonique sur la RSR1 dans le cadre de l'émission «Forum» en date du 18 mai 2010.

La Suisse, il faut le souligner, s'est fortement engagée dans le processus de normalisation des relations entre la Turquie et l'Arménie. Cette médiation, intervenue après le dépôt de la motion M-759, a donné lieu, en octobre 2009, à la signature à Zurich de deux protocoles en présence des ministres des Affaires étrangères Mmes Calmy-Rey et Clinton et MM Kouchner et Lavrov, et ceux de Turquie et d'Arménie. Si elle veut être fidèle à sa vocation de "ville de paix", Genève ne saurait affaiblir ces efforts en affichant ouvertement un parti pris contre la Turquie et notamment contre la communauté turque de Genève et de Suisse.

Le monument envisagé serait en porte-à-faux avec la Convention de l'ONU du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide qui précise que pour qualifier un événement de génocide la décision d'un tribunal international compétent reconnu par toutes les parties est indispensable (article VI) et de plus ne peut pas être rétroactive. Cette notion juridique a été reprise à l'art.6 du Statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998. Parmi les génocides reconnus, il y a ceux de Srebrenica et du Rwanda, dont Genève n'a jamais fait grand cas. Il y a évidemment celui de l'Holocauste et on peut s'étonner que Genève n'ait pas de monument consacré à la Shoa. Y a-t-il une hiérarchie parmi les victimes et les peuples ?

Quelle que soit l'importance des arguments juridiques, notre intention n'est pas d'ignorer la vérité historique. Les Turcs n'ont pas peur de la vérité, mais ils la veulent complète. A ce sujet, la Turquie n'a cessé de demander la création d'une commission mixte d'historiens turcs, arméniens et internationaux pour examiner les événements de 1915 à partir de toutes les archives des pays concernés. Et c'est précisément grâce à la médiation de la Suisse que les Arméniens ont enfin accepté l'idée de la création d'une commission d'historiens dans les deux protocoles du 10 octobre 2009.

Il faut, dans l'intérêt de la coexistence de tous les habitants de Genève, y compris ceux d'origine turque et arménienne, renoncer à l'édification du monument projeté, qui sous l'apparence de l'humanisme, sert en fait la politique d'un lobby et n'est de ce fait pas digne de « l'esprit de Genève ». Au lieu de ce monument, nous soumettons à votre attention l'idée que Genève accueille la commission d'historiens évoqués précédemment. Ceci ferait honneur à la vocation de Genève comme ville de paix.

Le projet de la motion M-759 ne sert ni la justice, ni l'histoire ni les intérêts de l'Arménie ; il est blessant pour les Turcs, et pour les victimes turques et non turques du terrorisme arménien. A ce sujet, nous nous permettons de vous rappeler que l'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) a commis de nombreux attentats contre des représentations de la Confédération helvétique et des intérêts suisses, notamment contre l'Union de Banques Suisses à Genève le 25 novembre 1980; contre les bureaux de Swissair à Madrid et Milan, le 29 décembre 1980 (un blessé grave), le 27 janvier 1981 et le 3 novembre de la même année; contre le Parlement fédéral à Berne, le 19 juin 1981; contre la gare de



Genève, le 22 juillet 1981 (un mort et quatre blessés graves); contre un grand magasin de Lausanne, le 21 juillet 1981 (une vingtaine de blessés); contre la poste principale de Genève, le 3 octobre 1981; contre la fabrique d'allumettes de Nyon, le 12 janvier 1982. Et que dire du meurtre des 35 diplomates turcs assassinés par les terroristes de l'ASALA. Il faut ajouter à cette liste sanglante et tragique le meurtre à bout portant à Genève du secrétaire du Consulat Général de Turquie, Mehmet Savas Yergüz, par le terroriste arménien Mardiros Camgozian.

Est-ce que ces attentats et ces meurtres constituent les « *fragments importants de l'histoire arménienne liés à Genève* » dont parle la motion M-759, ou fait-on allusion à la création en 1887 du parti Hentchak à Genève par des citoyens russes venant de Paris et qui a joué un rôle funeste et dont le programme selon l'historienne arméno-américaine Louise Nalbandian était « propagande, agitation, terreur » dans les territoires de l'Empire ottoman ?

En conclusion, la communauté turque de Suisse de plus de 130'000 personnes, et notamment celle de Genève, attend des institutions politiques de Genève qu'elles respectent les traditions suisses de neutralité, de médiation et de respect de la liberté d'expression. Elle demande que leurs actions soient conformes avec les efforts de la diplomatie de Berne. La soi-disant moralisation du passé, les deux poids, deux mesures empoisonnent le présent et obèrent l'avenir.

Notre communauté, avec ses 5'500 Genevois d'origine turque, est fermement décidée à faire entendre son point de vue par tous les moyens juridiques, tels que pétition, référendum, publicité de nos arguments dans les journaux, une marche à Genève, etc. Elle estime que l'année électorale 2011 sera particulièrement propice pour faire entendre sa voix.

Au vu de ce qui précède et des inquiétudes et des questions qui nous proviennent de notre communauté, nous vous prions respectueusement d'accorder, à votre plus proche convenance, si possible avant la période des vacances, une entrevue à quelques membres de notre comité directeur.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de notre très haute considération.

Fédération des Associations Turques de Suisse Romande

Celâl Bayar
Président



FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES
DE SUISSE ROMANDE

BATI İS VİÇRE TÜRK DERNEKLERİ
FEDERASYONU

Conseil administratif
Ville de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

Genève, le 3 février 2011

Madame, Monsieur,

En date du 18 juin 2010, nous vous avons fait parvenir une lettre concernant l'*Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens* (motion M-759) et vous avons prié d'accorder une entrevue à une délégation de notre Fédération.

Les inquiétudes et les questions de la communauté turque de Suisse, constituée de plus de 130'000 personnes, et leur stigmatisation par ce projet de monument nous avaient poussés à cette demande d'entretien.

Nous sommes extrêmement surpris de ne pas avoir de réponse à ce jour à notre demande de rencontre, après plus de sept mois - hormis votre accusé de réception et promesse de réponse du 28 juin 2010.

Nous avons appris par nos amis Arméniens qui nous comprennent - car il en existe beaucoup - que votre département concerné a été très actif pendant ces sept mois pour organiser un concours par appel, non ouvert au public, entre artistes arméniens ou/et pro-arméniens, pour le choix du monument à ériger. Une commission ad hoc a finalement décidé du monument et de son emplacement, à l'esplanade Théodore-de-Bèze. A notre avis, il aurait été conforme à l'usage démocratique de notre pays de nous écouter avant une telle démarche.

Alors que par la signature des deux Protocoles de Zurich - sous l'égide de la Suisse - les Arméniens ont accepté le principe de la création d'une commission d'historiens pour établir la vérité complète sur les événements de 1915, les autorités de Genève mettent en porte-à-faux les efforts de la diplomatie helvétique. Quelle contradiction! En effet, si elle veut être fidèle à sa vocation de "ville internationale et de paix", Genève ne saurait affaiblir ces efforts en affichant ouvertement un parti pris contre la Turquie et notamment contre la communauté turque de Genève et de Suisse.



Il faut, dans l'intérêt de la coexistence de tous les habitants de Genève, y compris ceux d'origine turque et arménienne, renoncer à l'édification du monument projeté, qui sous l'apparence de l'humanisme, sert la politique d'un lobby; cette attitude qui vise à stigmatiser une communauté contre une autre n'est pas digne de "l'esprit de Genève".

L'image et le prestige de Genève, siège d'organisations internationales, qu'elle voudrait, selon également les récentes déclarations de Madame Micheline Calmy-Rey, voir plus nombreuses, et membre de la CGLU - Cités et Gouvernements Locaux Unis, organisme d'importance mondiale dont la ville d'Istanbul vient de prendre la présidence pour trois ans - seraient entachés par une telle décision partisane. La ville d'Istanbul ne manquera pas d'ailleurs de faire savoir sa désapprobation quant à l'érection d'un tel monument qui est en contradiction avec la charte de bonne gouvernance telle que citée dans les statuts de la CGLU. La motion M-759, si elle devait se concrétiser, mettrait également à mal les efforts de Madame Sandrine Salerno pour convaincre les quelque 3000 délégués à implanter le bureau de la CGLU chargé des relations avec l'ONU à Genève plutôt qu'à New York, métropole qui combat depuis longtemps toute mise à l'écart et stigmatisation à l'encontre de ses nombreuses communautés.

Hier, les minarets; demain, le mémorial arménien? La coexistence harmonieuse des communautés exige de refuser toute stigmatisation et tout parti pris. Elle impose la neutralité.

A la lumière de notre première lettre du 18 juin 2010 (voir pièce jointe) et de celle-ci, nous réitérons notre demande d'entrevue et souhaitons nous entretenir avec la Présidente du Conseil Administratif, Madame la maire Sandrine Salerno. Etant donné que nous allons prendre les dispositions pour lancer une initiative populaire et éventuellement organiser avec les différentes fédérations et associations turques de Suisse une marche silencieuse contre ce monument, nous apprécierions vivement de la rencontrer le plus vite possible. A la veille des élections prochaines une telle réunion est de la plus haute importance pour notre communauté de Suisse et de Genève en particulier.

Dans l'attente de vos nouvelles et en vous remerciant d'avance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre très haute considération.

Fédération des Associations Turques de Suisse Romande

Celâl Bayar
Président

Annexe: Mentionnée.



FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES
DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVİÇRE TÜRK DERNEKLERİ
FEDERASYONU

Formulaire pour membre individuel

Prénom, NomDate de naissance

Etat civilNombre d'enfantsAge(s)

Profession

Nationalité TR CH TR+CH Autre.....

Adresse

Tél. Fax e-mail

Tél. mobile

Associations dont vous êtes membre

Souhaitez-vous être actif dans l'une des Commissions de travail de notre
Fédération énumérées ci-dessous ? (des informations détaillées seront fournies
aux personnes inscrites)

- Media, relations avec les organisations officielles et civiles
- Education
- Sport et jeunesse
- Affaires sociales
- Manifestations culturelles et promotionnelles
- Commission juridique
- Recherche documentaire et archives
- Soutien et sponsoring
- Site web

Cotisation symbolique annuelle pour membre individuel : CHF 20.-

Date.....Signature.....

Fédération des Associations Turques de Suisse Romande
9, Rue de Crissier - CP 648 - 1020 Renens / Suisse
E-mail: info@fat-sr.com; Fax: 021 566 71 83